

Présidée par Barry Moussa Barqué, en présence des ministres Badanam Patoki et Gilbert Bawara, la cérémonie d'ouverture de la première session de l'année 2026 du Sénat s'est déroulée, ce jeudi 26 février. Huit projets de loi, dont la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans les Savanes et un texte majeur sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, figurent à l'ordre du jour d'une session qui s'annonce déterminante pour la gouvernance et la stabilité ...



Le gouvernement promet d'exercer ses prérogatives avec mesure et discipline

PAGE 3

Ce que disent les prévisions des météorologues réunis à Lomé

PAGE 11

PAGE 4

Au-delà de l'exercice physique, cette journée s'est imposée comme un moment d'unité. Un rendez-vous où le sport devient langage commun et ferment de développement national.



Service Client Target
28444

	SOMMAIRE	Golfe 1, 4 et 6 : Lacs 1 et 3 Harmonisation des opérations de libération de la plage  P 4	Sécurité, défense et paix Le Togo se distingue  P 6&7	Grande saison des pluies dans le Golfe de Guinée Ce que disent les prévisions des météorologues réunis à Lomé  P 11
---	------------------------	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Alipi Akouvi : transformer les épreuves en racines solides

La vie d'Alipi Akouvi ressemble à une leçon grandeur nature. Âgée aujourd'hui de 42 ans, vendeuse de jus de coco et productrice de pépinières, elle porte en elle une histoire façonnée par les renoncements précoces et les recommencements assumés. Son parcours scolaire s'est arrêté en classe de CE1. L'école s'est effacée très tôt, remplacée par les exigences du quotidien. Enfant déjà, elle accompagnait sa mère dans de petits commerces. Elle apprenait à compter les pièces, à interpeller les clients, à comprendre la valeur d'un effort. « Depuis petite, je travaillais avec ma maman. Je n'ai pas beaucoup étudié, mais j'ai appris à me battre », raconte-t-elle avec une honnêteté saisissante.

Plus tard, sous l'insistance d'une tante soucieuse de lui offrir un métier stable, elle s'oriente vers la couture. Elle suit une formation, l'achève rapidement, pleine d'espoir. Pourtant, la réalité ne répond pas à ses attentes. Les commandes se font rares, les revenus insuffisants. Elle évoque cette période sans détour : « La couture, ce n'était pas comme je l'imaginais. Je travaillais, mais je ne voyais pas l'évolution. » Ce constat aurait pu la décourager. Il devient au contraire un point de bascule.

C'est encore une tante qui provoque un nouveau tournant. Elle lui suggère

de vendre du jus de coco devant un hôpital de Lomé. L'idée lui semble étrange, presque irréaliste. « Au début, j'ai trouvé que c'était une idée un peu folle », avoue-t-elle en souriant. Mais elle se trouve alors dans une impasse. Elle décide d'essayer. Avec un capital de 10 000 FCFA, elle achète ses premiers cocos et s'installe. Les débuts sont modestes. Les ventes fluctuent. Pourtant, la régularité des patients et des visiteurs crée une clientèle fidèle. Elle tient bon.

La même tante lui parle ensuite des produits du FNFI. Alipi hésite. Le crédit l'inquiète. « Je me disais que les remboursements allaient être trop lourds. J'ai toujours eu peur des prêts », confie-t-elle. Elle accepte néanmoins d'assister à une séance d'information. Elle découvre des mécanismes adaptés à sa réalité. Convaincue, elle obtient le produit APSEF.

Elle enchaîne les cinq cycles, avec des montants progressifs de 30 000 à 100 000 FCFA. À chaque étape, elle rembourse avec rigueur. À chaque étape, son activité gagne en stabilité. « Ces crédits m'ont permis d'acheter plus,

d'être plus organisée. J'ai compris qu'un crédit bien utilisé peut faire grandir », explique-t-elle.

Aujourd'hui, Alipi ne se limite plus à la vente de jus de coco. Elle produit elle-même des pépinières, notamment de cocotiers nains, qu'elle vend entre 3 000 et 5 000

Je me suis dit que je progressais », dit-elle avec émotion. Cette commande symbolise pour elle une reconnaissance, la preuve que son travail inspire confiance.

Son ambition dépasse désormais le cadre actuel. Elle rêve d'un grand champ

affirme-t-elle. L'histoire d'Alipi Akouvi enseigne une vérité : l'échec d'hier peut devenir la racine de la réussite de demain. L'abandon scolaire ne l'a pas définie. Les débuts difficiles ne l'ont pas arrêtée. Chaque détour l'a conduite vers une nouvelle compétence, une nouvelle



Alipi Akouvi

FCFA l'unité. Son activité prend une dimension nouvelle. Récemment, elle a reçu une commande de 200 pépinières. Elle n'en disposait pas en quantité suffisante. Elle a dû se rendre dans un jardin pour compléter son stock. « Quand on m'a commandé 200 plants, j'étais fière.

entièrement dédié aux pépinières. Elle souhaite structurer davantage sa production et renforcer parallèlement son activité de vente de jus de coco. « Mon rêve, c'est d'avoir un grand espace à moi, avec beaucoup de plants. Je veux voir mon travail grandir comme mes pépinières »,

vision. Elle incarne cette force discrète qui pousse, comme un jeune plant, même dans une terre rude. Et à travers son parcours, une leçon s'impose : lorsque l'on accepte d'apprendre de chaque chute, la vie finit toujours par porter des fruits.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire





fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Luc Biova Rachid Zakari Responsable administrative, financière et commerciale: AMAH Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : Togomatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	---	--

Première session 2026

Le Sénat togolais face aux urgences

Présidée par Barry Moussa Barqué, en présence des ministres Badanam Patoki et Gilbert Bawara, la cérémonie d'ouverture de la première session de l'année 2026 du Sénat s'est déroulée, ce jeudi 26 février. Huit projets de loi, dont la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans les Savanes et un texte majeur sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, figurent à l'ordre du jour d'une session qui s'annonce déterminante pour la gouvernance et la stabilité du pays.



Barry Moussa Barqué (Crédit photo : Sénat du Togo)

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Barry Moussa Barqué, président du Sénat, en présence de Badanam Patoki, ministre de l'Économie et de la Veille stratégique, et de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les institutions. Huit projets de loi sont inscrits à l'ordre du jour de cette session. Il s'agit notamment du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes,

afin de renforcer la lutte contre les menaces persistantes qui pèsent sur cette partie du territoire. L'on dénombre également le projet de loi portant réglementation de la microfinance en République togolaise. Ce texte vise à promouvoir l'inclusion financière et à soutenir les populations vulnérables, dans une dynamique de consolidation du tissu économique national.

À ces initiatives s'ajoute

le projet de loi relatif au transfert des missions, du personnel et du patrimoine du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (Faiej) à l'Agence nationale

de développement des très petites et moyennes entreprises, dont l'objectif est de renforcer l'accompagnement et l'encadrement des jeunes entrepreneurs.

Le Sénat examinera aussi le projet de loi portant répression du faux-monnayage dans les États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, ainsi que le projet de loi-cadre sur l'environnement, qui traduit l'engagement du pays face aux défis

environnementaux, à la lutte contre les changements climatiques et à la promotion d'un développement durable.

Sont également inscrits à l'ordre du jour le projet de loi autorisant la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, signée le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba, ainsi que le projet de loi modifiant la loi n° 2004-002 du 15 décembre 2004 portant régime juridique et fiscal harmonisé applicable au projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest en République togolaise.

« Pour venir à bout de cette première session de l'année 2026, il faudra conjuguer nos efforts avec organisation et méthode », a déclaré Barry Moussa Barqué. Dans le cadre de cette session extraordinaire, les sénateurs ont également examiné le projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Ce projet de loi avait été examiné en première lecture, puis voté le 29 décembre 2025 par l'Assemblée nationale, avant d'être soumis pour adoption par le Sénat, conformément au bicamérisme institué par

la Constitution du 24 mai 2024.

L'objectif principal poursuivi par ce projet de loi est de renforcer de manière substantielle le cadre juridique relatif à la prévention, à la détection et à la répression du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Il vise à assurer la conformité du droit interne aux standards internationaux et communautaires, tout en intégrant les spécificités du contexte national. Les groupes parlementaires Unir, APR et C5 ont unanimement souligné que ce projet de loi demeure crucial et déterminant pour le Togo. Selon eux, cet arsenal juridique, une fois appliqué, permettra de lutter efficacement contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux, tout en renforçant la transparence et l'intégrité financière.

Dans son discours, le ministre Badanam Patoki a précisé que le Togo vient de franchir une étape décisive dans la consolidation de son arsenal juridique en matière de gouvernance financière. Rappelons qu'au début de la séance, les sénateurs ont observé une minute de silence en mémoire de leur ancien collègue Bitokotipou Yagninim, décédé le 15 février 2026 à l'âge de 84 ans.

E. Dadzie

Savanes/État d'urgence sécuritaire

Le gouvernement promet d'exercer ses prérogatives avec mesure et discipline

La représentation nationale a examiné et adopté à une large majorité, en séance plénière le vendredi 27 février 2025, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Constitution du 6 mai 2024.

La séance a été présidée par le professeur Komi Sélom Klassou, président de l'Assemblée nationale, en présence de Calixte Batossie Madjoulba,

ministre de la Sécurité, de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les institutions et du colonel Hodabalo Awaté, ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières.

L'état d'urgence sécuritaire décrété en juin 2022 dans la région des Savanes a été prorogé après autorisation de l'Assemblée nationale, respectivement les 09 septembre 2022, 11

avril 2023, 12 mars 2024 et 13 mars 2025. Ces prorogations ont permis notamment de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS), de mieux protéger les paisibles citoyens et de sauvegarder leurs biens.

Cependant, la persistance de la menace nécessite une vigilance plus accrue. C'est ce qui explique la demande d'une nouvelle prorogation de 12 mois par le gouvernement. Après

les travaux en commission, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes a été examiné en plénière.

Le sujet intéresse les élus du peuple, et le débat général est enrichi par des explications des membres du gouvernement et des contributions des députés. Pour le groupe parlementaire majoritaire Union pour la République (Unir), l'honorable Atcholi

Akléso, la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire s'impose comme une réponse lucide face à une menace terroriste persistante et évolutive. Rappelant que depuis la première attaque de mai 2022 le Togo fait face à des défis sécuritaires inédits, il a souligné que les différentes prorogations ont constitué un véritable rempart ayant permis de contenir les incursions ...

Suite à la page 4

Savanes/État d'urgence sécuritaire **Suite de la page 3**

Le gouvernement promet d'exercer ses prérogatives avec mesure et discipline

... et d'empêcher toute tentative d'implantation durable de groupes armés dans certaines zones du Nord.

« Politiquement, cette posture affirme notre souveraineté, diplomatiquement, elle consolide nos alliances dans le Golfe de Guinée et au sein de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Économiquement, elle protège les corridors commerciaux vitaux et rassure les investisseurs. Socialement, elle restaure la dignité, la résilience des communautés en priorisant l'accès à la santé, à l'éducation et aux services essentiels, car la lutte contre le terrorisme ne peut être uniquement militaire, elle est aussi sociale, économique et morale », a-t-il souligné.

Après la consigne de vote, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes

pour une durée de 12 mois à compter du 13 mars 2026 a été adopté en première lecture à une large majorité des députés. Une satisfaction pour le gouvernement. Pour le colonel Hodabalo Awaté, la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire traduit le choix de la prévoyance et de la protection sur le relâchement. Au nom du gouvernement, il a exprimé sa profonde reconnaissance à l'Assemblée nationale. Il a réaffirmé l'engagement des autorités à poursuivre leur mission dans le respect des principes républicains et de l'État de droit.

« Je voudrais vous assurer que sous le leadership de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil, nous continuerons d'exercer les prérogatives que vous venez de proroger avec mesure, discipline et dans le strict respect de l'État de droit. Notre

ligne de conduite demeure constante : efficacité opérationnelle, protection des populations et respect des droits fondamentaux », a déclaré le ministre.

Enfin, le président de l'Assemblée nationale a salué ce vote et a souligné qu'il s'agit d'un acte majeur de prévoyance et de responsabilité nationale. Il a rappelé que cette décision traduit le soutien constant de la représentation nationale au gouvernement pour protéger les populations et préserver l'intégrité du territoire.

« En adoptant cette loi, nous réaffirmons notre détermination à ne pas céder face aux forces qui menacent la paix et la cohésion nationale. Nous saluons les efforts du gouvernement, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil, pour mobiliser les moyens nécessaires à la

sécurisation de notre territoire et à la lutte contre le terrorisme. Cette prorogation de l'état d'urgence sécuritaire s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer la résilience de

affirmé. Il a exprimé sa gratitude aux députés pour leurs contributions lors de l'examen du projet de loi, ainsi qu'aux commissions parlementaires et aux membres du gouvernement



Le professeur Komi Sélo Klassou (Crédit photo : Assemblée nationale)

notre pays face aux défis sécuritaires. Elle constitue une réponse adaptée à l'ampleur de la menace, tout en garantissant que les mesures prises respectent les principes fondamentaux de notre Constitution », a-t-il

pour la qualité de leurs travaux et réponses. Enfin, le président de l'Assemblée nationale a lancé un appel à l'unité, à la discipline et à la solidarité des populations de la région des Savanes.

Edem Dadzie

Opérations de libération / Avis de "tempête" sur les bars de plage L'heure du déguerpissement a sonné

Par Mise en demeure N°210/2024/RM/PG/CG1-SG, signée le 07 novembre 2024, les occupants de la plage de Lomé ont été officiellement sommés de libérer l'espace occupé au plus tard le 31 janvier 2025. A l'arrivée de ce délai, les différentes autorités concernées se concertent pour harmoniser leurs actions.

À l'expiration du délai fixé au 31 janvier 2025, les occupations n'ont pas été libérées. À la suite de la mise en demeure, les occupants de la plage ont saisi la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) afin de solliciter un délai supplémentaire pour libérer les lieux. Et il n'est pas superflu de faire ce petit cours d'histoire : le tout premier ultimatum adressé aux tenanciers de bars de la plage remonte bien à novembre 2023. Gentiment, ces derniers ont formulé un moratoire à la mairie pour quitter les lieux après les fêtes de fin d'année soit en janvier 2024. Curieusement, en mars 2024 ils ont saisi à travers leur association la CNDH

qui n'a pas manqué de les recevoir et de les écouter. Tout comme le ministère de l'Administration territoriale également reçu et écouté par la CNDH. Rencontres suite auxquelles la CNDH



Le littoral togolais au niveau de Avépozo dans la préfecture des Lacs (Crédit photo : Libre voyageur)

a pesé de son poids pour qu'il leur soit accordé un moratoire jusqu'à fin décembre 2024, avec un déguerpissement fin janvier 2025. En mars 2025, les amis tenanciers changent de veste et saisissent de nouveau la CNDH qui a fait plaider pour un dernier moratoire fin décembre 2025.

Faut-il aussi le rappeler, depuis 2024 la mairie du Golfe 1 ne perçoit plus de taxes municipales auprès de ces tenanciers de bars devenus doublement malins : ne payant plus d'impôts

et tentant de jouer tout le temps la montre avec l'État. Ainsi, dans un esprit d'apaisement et de dialogue social, la mairie du Golfe 1, qui abrite cet espace, a privilégié la concertation. Et l'a montré. Alors, après échanges, un délai supplémentaire d'un an a été accordé aux occupants afin de leur permettre

d'organiser leur départ dans de bonnes conditions. Face au maintien de la situation, une nouvelle correspondance officielle a été adressée à l'ensemble des occupants par lettre N°152/2025/RM/PG/CG1-SG en date du 16 décembre 2025. Cette correspondance rappelait explicitement les précédentes mises en demeure et fixait un nouveau délai butoir au 28 février 2026 pour la libération des lieux. Le courrier précisait clairement qu'au-delà de cette date, la mairie procéderait à une expulsion par toutes voies réglementaires en vigueur. Dans un esprit d'apaisement et de dialogue, et malgré les mises en demeure successives, la mairie a adressé une invitation aux occupants pour une rencontre d'échanges tenue le 19 février 2026 au Centre communautaire d'Adakpamé. Au terme de cette rencontre, il a été rappelé aux occupants que la libération de la plage devait intervenir au plus tard le 28

février 2026. Il leur a été rappelé que la première mise en demeure remontait à novembre 2024, ce qui signifie qu'ils avaient disposé de plus d'un an pour anticiper leur départ. Une réunion a eu lieu le jeudi 26 février 2026 au ministère de l'Administration territoriale en présence des ministres de l'Administration territoriale, de l'Environnement, de la Sécurité, de l'Économie numérique, du ministre secrétaire général du gouvernement, du gouverneur du District autonome du Grand Lomé (DAGL), du directeur général de l'Agence nationale d'assainissement et de la salubrité publique (Anasap) et d'autres personnalités.

Durant la rencontre, il a été demandé une harmonisation des actions de libération du littoral dans les communes du Golfe 1, 4 et 6 ainsi que des Lacs 1 et 3. Cela a amené à surseoir l'intervention de la commune du Golfe 1, le samedi 28 février passé.

Comptes nationaux

Une croissance portée par l’industrie et les services au 3è trimestre 2025

L’économie togolaise poursuit son élan. Selon les Comptes nationaux trimestriels publiés par Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), « au troisième trimestre 2025, l’activité économique au Togo a progressé de 6,3% par rapport au troisième trimestre 2024 ».

Cette croissance de 6,3 % du PIB réel en glissement annuel traduit une consolidation du rythme de croissance. Elle repose sur la bonne tenue des trois grands piliers de l’économie nationale : le primaire (4,0 %), le secondaire (9,1%) et le tertiaire (4,9 %). Dans les campagnes et les zones rurales, le secteur primaire affiche « une croissance de 4,0% », mentionne les comptes nationaux trimestriels. Cette progression



Grand marché de Lomé

est principalement portée par les activités agricoles, d’élevage et sylvicoles, dont « la valeur ajoutée progresse de

4,7% ». Agriculture, pêche et aquaculture continuent ainsi d’assurer leur rôle de socle productif et social.

Mais c’est le secteur secondaire qui imprime la cadence. « La valeur ajoutée du secteur secondaire a progressé de 9,1% en glissement annuel », soutenue par les industries extractives (+16,6 %) et surtout par « le dynamisme de la construction (+22,9%) ». Les branches manufacturières offrent un tableau contrasté : la fabrication du textile et habillement bondit de 43,0 %, les matériaux de construction de 56,5 %, tandis que les produits chimiques reculent de 22,8 %. Malgré ces disparités, l’ensemble demeure moteur de la croissance.

Le tertiaire, pour sa part, enregistre « une hausse de la valeur ajoutée réelle de 4,9% ». Les transports et entreposage

(+18,6 %), l’information et communication (+15,3 %) ainsi que la santé et l’action sociale (+31,2 %) tirent l’activité vers le haut. Le commerce et les activités culturelles contribuent également à cette dynamique, en dépit des replis observés dans les activités financières (-17,6 %), l’administration publique (-9,7 %) et l’éducation (-4,1 %).

Au total, ces chiffres traduisent une économie résiliente, structurée autour de secteurs productifs en mutation. À l’aube de 2026, le Togo confirme sa capacité à maintenir un cap de croissance soutenu, dans un environnement régional et international pourtant exigeant.

E. A

Modernisation des marchés

Le Togo lance le projet “Maisons de services” à Adidogomé et Djidzénou

Le gouvernement togolais poursuit sa mue stratégique du commerce local. Ce vendredi 27 février, une nouvelle étape a été amorcée avec la signature d’un protocole d’accord entre le ministre de l’Économie et de la Veille stratégique, Badanam Patoki, et Nabil Abid, directeur général de la société française ABN Engineering & Consulting. En ligne de mire : la mise en œuvre du projet baptisé “Maisons de services”.



Signature du protocole d'accord entre les deux parties

Pensé comme un levier structurant, ce programme est le fruit d’une collaboration entre le Togo et la France à travers le Fonds d’études et d’aide au secteur privé (Fasep). Il ambitionne de transformer les marchés en véritables plateformes intégrées de services. L’idée est simple, mais décisive : doter ces espaces névralgiques de la vie économique d’équipements modernes capables de répondre aux défis actuels. Il s’agira notamment d’améliorer la sécurisation et la conservation des produits agricoles, tout en corrigeant “l’insuffisance des dispositifs de pesage”. Le projet vise donc à garantir des transactions plus transparentes, à réduire les pertes post-récolte et à restaurer la confiance entre

vendeurs et acheteurs. Pour la phase pilote, les marchés d’Adidogomé et de Djidzénou ont été retenus. Sur chacun des deux sites, une vingtaine de “Maisons de services” seront construites, sur une superficie d’environ 250 m² par marché. Ces infrastructures accueilleront des balances modernes certifiées, des unités de transformation — moulins multiproduits et ensacheuses — ainsi que des conteneurs frigorifiques destinés à préserver la fraîcheur des denrées. Des salles de formation permettront également de renforcer les capacités des commerçants et producteurs. « Ce projet marque une étape importante dans la modernisation de nos infrastructures marchandes. Il contribuera à structurer davantage l’activité commerciale, à améliorer les revenus des acteurs économiques et à garantir des échanges plus équitables et transparents dans nos marchés », a souligné le ministre Badanam Patoki. Ces dernières années, le Togo a multiplié les initiatives pour moderniser ses espaces marchands, entre réhabilitations urbaines et nouvelles constructions. L’initiative des “Maisons de services” s’inscrit dans cette dynamique. Elle porte l’ambition de faire des marchés togolais des espaces organisés, performants et compétitifs, capables d’accompagner la transformation économique du pays.

E. A

Finances publiques

Les DAF togolais en conclave pour harmoniser l’exécution budgétaire

À Lomé, la rigueur budgétaire se construit au rythme des ambitions de bonne gouvernance économique. Depuis le mercredi 25 février 2026, les directeurs des affaires financières (DAF) des ministères et institutions publiques du Togo sont réunis pour 3 jours de travail intensif autour d’un enjeu central : améliorer la gestion des finances publiques dans un contexte de réformes soutenues.

Au cœur des échanges, une priorité technique mais stratégique : l’harmonisation des outils d’exécution budgétaire. Derrière cette formule se joue une ambition plus vaste, celle de rendre l’action publique plus prévisible, plus cohérente et plus performante. Les DAF

ces instruments et le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP), véritable colonne vertébrale du pilotage budgétaire de l’administration togolaise. Cette mise en cohérence doit permettre d’anticiper avec davantage de précision les besoins de financement, d’allouer les ressources avec efficacité et d’optimiser les flux de trésorerie pour éviter aussi bien les tensions que les surplus de liquidités. Pour Ephrem Ghonda Makiadi, conseiller résident en gestion des Finances publiques, la réforme est déterminante. « La

Au-delà de la technique, c’est une vision de gouvernance qui se dessine. Stéphane Akaya, secrétaire général du ministère des finances et du budget, a rappelé que cette initiative s’inscrit dans l’engagement de l’exécutif à renforcer la transparence budgétaire et à produire des données conformes aux standards internationaux.

Ce conclave s’inscrit ainsi dans la continuité des réformes engagées ces dernières années pour moderniser la gestion publique, améliorer la crédibilité du budget de



Photo de famille des participants

planchent ainsi sur l’alignement du plan de trésorerie, des fiches d’autorisation de dépenses, des plans d’engagement, des plans de passation des marchés publics, des plans de travail et des budgets annuels. L’objectif est d’assurer une meilleure articulation entre

mise en cohérence de ces outils devrait permettre de mieux piloter l’exécution du budget, en vue de l’atteinte des objectifs budgétaires infra-annuels et annuels, tout en assurant une régulation budgétaire appropriée », a-t-il souligné devant les participants.

l’État et soutenir l’efficacité de la dépense publique. À l’heure où chaque franc investi doit produire un impact mesurable, le Togo entend affiner ses instruments pour mieux servir ses priorités de développement.

E. A

Sécurité, défense et paix

Le Togo se distingue

Indispensable à la stabilité, au développement et à la protection des citoyens, la sécurité constitue le socle fondamental d'un pays. Au Togo, le concept englobe des dimensions politiques, économiques, sociales et militaires, et est marqué ces dernières années par des avancées notables. La récente opération des Forces de défense et de sécurité (FDS), ayant permis de déjouer une attaque terroriste à la frontière avec le Burkina Faso, en dit long sur les engagements du pays.

Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM) à la frontière des deux pays. La sécurité et la stabilité comme levier de développement L'Afrique en général est marquée par des défis sécuritaires complexes, mais le Togo fait un choix. Celui de la vigilance, de l'anticipation et de la stabilité. La sécurité et la défense lui sont chères, assurées grâce à la veille et à des plans qui sauvent.

domaine de la défense, le pays prend sur lui de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des forces armées togolaises ; de disposer d'un personnel suffisant et qualifié ; de disposer de matériels et d'équipements modernes adaptés aux défis actuels, notamment la menace terroriste ; de poursuivre la réalisation des projets d'infrastructures de défense ; d'élargir les actions

digitalisation de certaines procédures de demande de délivrance de documents et services, ainsi que de collecte et de traitement des données statistiques. L'accent sera aussi mis sur l'intensification de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière, l'extension du maillage sécuritaire territorial et la modernisation des unités d'intervention.

Aussi, sur le renforcement des infrastructures de l'Office central de réponse du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB/DGPN), des équipements des unités de police technique et scientifique et de renseignement, des capacités de surveillance routière et l'opérationnalisation de l'unité spéciale de garde côtes pour la sécurisation des espaces et infrastructures maritimes.

Au-delà, un accent particulier sera mis sur le renforcement du rôle de l'Agence nationale de la cybersécurité (Ancy) et du Laboratoire de criminalistique numérique (LCN), des outils de surveillance numérique et d'analyse de données, etc.

s'accompagnent d'initiatives visant à renforcer la cohésion nationale et à prévenir les tensions sociales. Les retombées de cette politique sont visibles dans le climat général du pays. Elles favorisent l'attractivité économique, encouragent l'investissement et soutiennent la croissance. Elles permettent également aux populations de vaquer à leurs activités quotidiennes dans un environnement apaisé.

Le cas du PURS

Il s'agit là d'un programme déployé par le gouvernement face aux menaces terroristes dans le nord du pays, plus particulièrement dans la région des Savanes. Le Programme d'urgence pour le renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS) est une initiative du gouvernement, lancée au début de 2022. Il permet d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables du nord du Togo, particulièrement touchées par l'insécurité et les crises économiques. Aussi permet-il de renforcer l'accès à l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation et l'agriculture dans les



Parade des Forces de défense et de sécurité togolaises (FDS)

Nul n'a besoin de démontrer qu'il n'y a pas de développement sans sécurité. Les deux se renforcent mutuellement, d'autant plus que la sécurité assurée favorise une croissance économique. Pour le Togo, considéré comme pays de paix et de stabilité, la promotion de la sécurité se traduit dans les politiques publiques. Cet engagement à prendre la question de la sécurité à bras-le-corps se traduit dans les faits par la décision du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, de rattacher le ministère de la Défense et de la Sécurité à la présidence du Conseil. Depuis, des actions concrètes ne cessent de se multiplier. Que ce soit au niveau des initiatives pour promouvoir la stabilité et la paix ou pour renforcer les capacités de défense du territoire par les Forces de défense et sécurité (FDS), tous les leviers sont actionnés. En témoigne la récente opération conjointe entre le Togo et le Burkina Faso, ayant permis de déjouer lundi 23 février 2026 une attaque du groupe terroriste

Les progrès obtenus dans le domaine de la sécurité doivent leur survenance au renforcement progressif des capacités des forces de défense et de sécurité. La formation continue, la modernisation des équipements et l'amélioration des conditions de travail peuvent être citées. Ce sont là les fondements d'une armée et de services de sécurité professionnels, disciplinés et proches des citoyens. Cette montée en puissance garantit, à n'en point douter, une réponse face aux menaces, tout en préservant les principes républicains. La défense nationale, elle aussi, s'inscrit dans une approche préventive et territorialisée.

Actions prioritaires

Cette année, un peu comme les autres, des initiatives sont prévues dans le secteur sécurité, défense et stabilité. Objectif : assurer la sécurité nationale ; renforcer les dispositifs de défense et de renseignement ; prévenir et gérer les menaces et garantir la paix intérieure. Par exemple, dans le

médicales gratuites au profit des populations et de renforcer les contrôles de zones ; de promouvoir les activités de cohésion



Le président du Conseil à la rencontre des FDS

armée-nation. En ce qui concerne la sécurité intérieure et transfrontalière, l'accent, selon le gouvernement, sera mis sur la finalisation des réformes administratives et juridiques entamées en 2025, la poursuite de la déconcentration, l'implantation territoriale des unités de sécurité et l'accélération de la

La stabilité comme priorité

Au-delà de l'aspect militaire, la stabilité recherchée par le Togo s'appuie sur une articulation étroite entre sécurité et développement. Les autorités ont pleinement conscience que la paix durable se nourrit aussi de justice sociale, d'opportunités économiques et d'inclusion. Ainsi, les actions sécuritaires

communautés cibles. Désormais, le PURS, qui se présente comme une solution à la fois militaire et sociale, s'étend à tout le territoire national et permet d'apporter des solutions durables et de stabiliser les régions menacées par l'extrémisme violent. Tenant à son statut de pays d'accueil et de paix, le Togo, sous la bannière du PURS,

a lancé le 25 février 2026 le Plan de réponse conjoint au choc de déplacement forcé (PRC) 2026-2027. Ce plan, financé à plus de 18 milliards FCFA, vise à mieux faire face aux urgences des déplacés, surtout celles résultant de la crise au Sahel. Il est axé sur le triple nexus : « Paix, Stabilité et Développement ».

À travers le PRC 2026-2027, le Togo, avec l'appui des partenaires au développement, entend prioriser plus de 438 000 personnes sur les deux prochaines années, en mettant un accent sur la réinsertion des personnes déplacées et leur accès aux infrastructures de base.

« Ce plan incarne notre détermination commune à bâtir une réponse cohérente, intégrée et durable capable de transformer la vulnérabilité en résilience et l'urgence en opportunité », a mentionné le général de Brigade Dadjia Maganawé, coordonnateur du PURS.

Un engagement au-delà des frontières
L'obsession du Togo pour la paix et la sécurité ne se limite pas seulement à l'interne. Elle va au-delà des frontières. En témoigne le déploiement des FDS togolaises dans les opérations de maintien

de la paix et de la sécurité, dans la sous-région et sur le continent. En ce sens, le pays déploie régulièrement des contingents dans le cadre des missions de l'Organisation des Nations unies (ONU) et d'initiatives régionales pour stabiliser la sous-région, témoignant de son engagement fort à maintenir la paix en Afrique. Conscient qu'une paix durable ne peut se construire au Togo sans la stabilité des autres pays, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'emploie personnellement dans les médiations dans la sous-région et en Afrique.

La politique de paix et de stabilité du président du Conseil va au-delà du discours. Sur le continent, elle se manifeste par des actions concrètes. Sur la décennie, nombreuses sont les médiations menées à travers le continent. Désigné médiateur de l'Union africaine pour ramener la paix dans la région des Grands Lacs, notamment entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC), le président du Conseil ne cesse de faire ses preuves. Cette médiation, qui lui a été confiée par l'UA, a mobilisé en janvier dernier à Lomé les protagonistes de la crise pour une solution durable. Travaillant à rapprocher

les présidents Tshisekedi (RDC) et Kagame (Rwanda), Faure Essozimna n'a cessé également de mobiliser la communauté internationale, notamment les États-Unis, la France et le Qatar, et de plaider pour une paix basée sur la justice économique



et la transparence des ressources.
Mais bien avant le Grand Lac, le président du Conseil a déjà fait ses preuves dans plusieurs autres crises. C'est le cas de la crise malienne où la médiation togolaise s'est avérée une réussite suite aux sanctions de la Cedeao contre le Mali à la prise du pouvoir des militaires. L'approche constructive de

Faure Gnassingbé a permis de lever progressivement les sanctions de la Cedeao.
De même, il a été désigné médiateur par la Cedeao en décembre 2023 pour engager le dialogue avec le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie

Sahel (AES) et la Cedeao. Soutenant des solutions pacifiques et concertées et cherchant à éviter les escalades militaires, il a également réussi à faire libérer des militaires ivoiriens interpellés au Mali. En 2025, la médiation togolaise a été aussi sollicitée par la Cedeao, afin d'instaurer le dialogue et de favoriser une sortie pacifique de la crise politique en Guinée-Bissau. Entre le Tchad et le Burkina Faso, le Togo a également mené diverses missions de bons offices pour accompagner les transitions politiques et apaiser les tensions internes dans ces pays.

La diplomatie préventive, la gestion des crises sécuritaires, la coopération internationale et la lutte contre l'économie de guerre combinées à la vision stratégique de promotion de paix holistique, de financement et de prévention de la paix font du Togo un pays singulier. Cet acquis est maintenu au prix des réformes, du renforcement des capacités des FDS, des investissements et surtout des initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Caleb Akponou



**Communiqué de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
relatif à la première réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) organise la première réunion ordinaire de son Comité de Politique Monétaire au titre de l'année 2026, le mercredi 4 mars 2026 à son Siège, à Dakar.
A l'issue de la rencontre, les principales décisions sur les taux directeurs et le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques seront annoncées au public.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale du Financement de l'Economie,
de la Stabilité et de l'Inclusion Financières
Direction de l'Inclusion Financière et de la Microfinance

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES N°DIFMI-SRIF/AGPM/0001/02/2026 POUR
LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DE PRESTATAIRES DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS
L'UEMOA SRIF 2025-2030

Février 2026

Avoué Notulaire FADIGA
BP 2108 - Dakar - Sénégal

Tel (221) 33 838 04 90 / Fax (221) 33 823 82 30
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

2

1. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré, pour le compte des Etats de l'UEMOA, une Stratégie régionale d'inclusion financière, qu'elle met en œuvre, sur la période 2025-2030.

L'objectif de cette Stratégie est d'assurer, sur un horizon de six (6) ans, l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables, au bénéfice d'au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les services de financement en faveur des populations cibles, que sont essentiellement les femmes, les jeunes, les populations rurales, les petites et moyennes entreprises/industries, les personnes déplacées de force, les personnes en situation de handicap et les populations à faible éducation financière.

La Stratégie s'articule autour de cinq (5) axes prioritaires, à savoir :

- Axe 1 : consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers
- Axe 2 : poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance
- Axe 3 : promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement
- Axe 4 : améliorer l'éducation financière des populations cibles
- Axe 5 : exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition de politiques d'inclusion financière cohérentes.

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions de la Stratégie, la Banque Centrale se propose de constituer une base de données de prestataires qualifiés pour la réalisation de diverses prestations qui feront l'objet de procédures de consultation, conformément à ses règles de passation des marchés.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et les expériences nécessaires pour réaliser les différents services dans les domaines concernés. A ce titre, ils devront produire des références de prestations similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- de l'ampleur des prestations réalisées (envergure du marché, montant, etc.) ;
- de la nature des prestations réalisées (marché en relation avec le secteur financier) ;
- du nombre de prestations réalisées au sein de l'UEMOA et à l'international ;

En outre, les candidats devront produire une présentation générale de leur structure, le registre de commerce pour s'assurer de leur existence légale et fournir des informations sur les qualifications et compétences de leur personnel-clé.

Les domaines de prestation des services concernés par la présente sollicitation sont :

Services consultants

Domaine 1 : Transformation digitale et supervision technologique des institutions financières : ce domaine regroupe l'ensemble des actions de la Stratégie relatives au développement d'applications et de solutions technologiques visant à accélérer la transformation digitale et à renforcer les mécanismes de supervision des institutions financières.

3

Domaine 2 : Renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance et de l'inclusion financière : il couvre les actions de renforcement des capacités du secteur de la microfinance visant à promouvoir l'inclusion financière ainsi que les activités d'études, de collecte et d'analyse de données.

Services non consultants

Domaine 3 : Communication et événementiel pour la promotion de l'éducation financière : ce domaine est défini pour permettre à la BCEAO de mobiliser l'expertise d'un prestataire spécialisé dans les actions de communication et d'événementiel, afin de garantir la mise en œuvre efficace des différentes actions de communication prévues dans le cadre de l'implémentation de la Stratégie.

3. Les manifestations d'intérêt doivent être transmises en langue française, en version PDF, uniquement par courrier électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int, avec copie à courrier.ZSRIF@bceao.int portant en objet la mention : « SRIF 2025-2030 - Avis général de passation des marchés N°DIFMI-SRIF/AGPM/0001/02/2026 », au plus tard le 13 mars 2026 à 17h00 GMT.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, sur demande, adressée au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de transmission des manifestations d'intérêt.

4

ANNEXE : Liste indicative des marchés (au total 25 activités)

#	SERVICES CONSULTANTS
Domaine 1 : Transformation digitale et supervision technologique des institutions financières	
1	Mise en place d'une application de notation des institutions de microfinance de grande taille
2	Mise en place d'une application de contrôle sur place des institutions de microfinance supervisées par la Commission Bancaire de l'UEMOA
3	Mise en place d'une application de contrôle sur pièces des institutions de microfinance supervisées par la Commission Bancaire de l'UEMOA
4	Réalisation des formations sur les outils de supervision basés sur la technologie
5	Renforcer le dispositif de suivi des pratiques commerciales des institutions financières vis-à-vis des consommateurs des services financiers
6	Mise en place d'un dispositif centralisé de partage et de comparaison des tarifs des services financiers
7	Opérationnalisation d'une plateforme unique de déclaration des réclamations des consommateurs dans l'UEMOA
8	Déploiement d'une application de géolocalisation des points de services financiers dans l'UEMOA
9	Mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers
10	Mise en place d'un dispositif de veille sur les produits et services financiers innovants
Domaine 2 : Renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance et de l'inclusion financière	
1	Réalisation d'une étude sur les effets de la microfinance sur la réduction de la pauvreté dans l'UEMOA
2	Réalisation d'une étude sur les contraintes aux performances financières et sociales des IMF
3	Conception de modules de formation à déployer sur la plateforme en ligne du COFEB
4	Mise en œuvre des appuis techniques prévus au titre des plans de redressement élaborés au profit des SFD en difficulté
5	Développement des boîtes à outils en relation avec les PTF, en vue d'accompagner les institutions financières dans la conception de produits et services financiers prenant en compte les spécificités des populations cibles
6	Réalisation d'une étude des besoins des MPME dirigées par les femmes
7	Organisation des sessions de formation des formateurs du corps enseignant et du personnel des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles
8	Réalisation d'une enquête tous les 3 ans sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA
9	Organiser dans tous les Etats membres de l'UEMOA un atelier de sensibilisation et de formation des dirigeants des SFD sur les produits et services financiers verts

5

#	SERVICES NON-CONSULTANTS
Domaine 3 : Communication et événementiel pour la promotion de l'éducation financière	
1	Accélérer l'adoption du système de paiement instantané : organisation d'une campagne de communication via divers canaux
2	Déploiement du Programme régional d'éducation financière : organisation d'une campagne d'éducation financière dans les 8 pays de l'UEMOA
3	Organisation d'un forum sur la protection des consommateurs et l'innovation financière responsable
4	Organisation d'une campagne de sensibilisation pour la vulgarisation des produits à valeur ajoutée du BIC (Mycreditinfo, etc.) auprès du grand public
5	Organisation d'une rencontre tous les 2 ans entre les parties prenantes (acteurs publics et privés, populations exclues) impliquées dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'inclusion financière
6	Organisation des manifestations de promotion de l'inclusion financière regroupant l'ensemble des acteurs concernés



MOUSSE CONFORT SARL

USINE DE PRODUCTION DE MOUSSE, MATELAS ET ARTICLES EN PLASTIQUE

Lomé - TOGO

A
Monsieur DAKE Kossi
Chauffeur à Mousse Confort Sarl
Tél. : 99 03 42 70
Lomé, le 23 Février 2026

Objet : Mise en demeure de reprendre son poste

Monsieur,

Depuis le 1^{er} août 2025, vous ne vous êtes plus présentés à votre poste de travail ce, sans avoir obtenu au préalable une autorisation ni présenté des justificatifs de votre absence.

Vous n'êtes pas sans savoir que conformément à l'article 6 alinéa 2 et 3 du Règlement intérieur de Mousse Confort Sarl : « Toute absence non autorisée constitue une absence irrégulière qui pourrait justifier l'application d'une sanction disciplinaire. Les absences non justifiées feront l'objet des retenues sur salaire ».

En d'autres termes, votre absence depuis le 1^{er} août 2025 constitue non seulement une absence injustifiée susceptible de justifier à votre encontre une sanction disciplinaire mais aussi, elle vous prive de salaires concernant la période d'absence.

Par ailleurs, nous voudrions vous rappeler que votre contrat de travail à durée déterminée prendra fin le 21 avril 2026. Nous vous saurions gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour vous présenter à votre poste de travail le 26 Février 2026 à 7 heures.

À défaut, vous serez considérés comme ayant abandonné votre poste de travail depuis le 1^{er} août 2025.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant

MAZEH Taleb



Dernière Grand Moulin B.P. 14073 Lomé - TOGO Tél. : (228) 22 71 46 95 / 22 71 22 59 / Fax : (228) 22 71 46 96
NIF 1000175122 E-mail : secretariat@mousseconfort.tg Site Web : www.mousseconfort.tg

Pour AQUEREBURU & PARTNERS
Société d'Avocats Juridique & Fiscal

Arrivée le 21/02/26
Heure 10h 45m
De S.A. Mousse Confort
Nom AMAKOR
Affaire Mousse Confort
C/ DAKE Kossi
Référence
Signature [Signature] 90655748

Diplomatie

L'ambassadeur de Cuba près du Togo reçu par le prof. Robert Dussey

Denisse Amaro Salabarría, ambassadrice de la République de Cuba auprès de la République Togolaise, a été reçue en audience en fin de semaine dernière par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey.

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans un climat de fraternité et de respect mutuel, a permis à la cheffe de mission cubaine de présenter un exposé détaillé de la situation complexe que traverse actuellement Cuba, conséquence de l'intensification sans précédent du blocus économique, commercial et financier imposé par le gouvernement des États-Unis. Elle a notamment dénoncé les récentes mesures coercitives adoptées par l'administration américaine, dont le décret visant à empêcher l'approvisionnement de Cuba en carburant, constituant ainsi une



Robert Dussey à gauche

politique d'étranglement délibéré du peuple cubain. La diplomate cubaine a souligné que ces actions constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies, et a rappelé que le blocus, maintenu depuis plus de soixante ans, représente le principal obstacle

au développement du pays et affecte tous les secteurs de la société cubaine, notamment la santé, l'alimentation et l'éducation. L'ambassadrice a remercié le gouvernement togolais pour son soutien constant et indéfectible à la lutte de Cuba contre le blocus. Elle a mis en avant le vote favorable de Lomé sur les

résolutions successives présentées par Cuba devant l'Assemblée générale des Nations unies, se joignant ainsi à l'immense majorité de la communauté internationale qui exige la fin de cette politique génocidaire. De son côté, le ministre Robert Dussey a transmis au peuple et au gouvernement cubains les plus vives expressions de solidarité face à la politique agressive du gouvernement des États-Unis. Le ministre Robert Dussey a réaffirmé le soutien indéfectible du Togo à la lutte de Cuba contre le blocus. Il a salué la résilience et la dignité du peuple cubain qui, malgré l'adversité, a su préserver ses acquis sociaux et son esprit de solidarité, comme en témoigne la coopération médicale cubaine avec le Togo, notamment le déploiement de brigades médicales durant la pandémie de Covid-19.

Dans le cadre de sa visite de travail à Lomé, l'ambassadrice de Cuba s'est également entretenue avec M. Abdel Fofana, directeur du Protocole d'État ; M. Hippolyte Koinzi, directeur des Affaires politiques ; et M. Malemda Kamele, directeur de la Coopération internationale, du ministère togolais des Affaires étrangères. Ces rencontres ont permis de passer en revue les questions d'intérêt commun inscrites à l'agenda bilatéral, y compris les domaines de coopération relatifs aux dossiers en suspens. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté politique commune de renforcer les liens d'amitié et de coopération, fondés sur le respect mutuel et la tradition de solidarité Sud-Sud qui caractérise les relations bilatérales.

La rédaction

ASSIGNATION EN RESILIATION DU BAIL, EN EXPULSION ET OUVERTURE DE PORTES

L'an deux mille vingt-six (2026)
Et le Vendredi, Vingt-sept (27) Février

A la requête de Monsieur DONGBETOR Ségbéaya Komi, héritier de feu DONGBETOR N'gnassa Hame, demeurant et domicilié à Agoè Nyivé au quartier Nanégbé, Tél : 91 52 13 72 ;

J'ai,

Donné assignation à :

Monsieur YIKPO Messan Eric, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 79 16 36, où étant et parlant à : les tentatives à joindre le Requis pour lui signifier l'acte étant vaines et ne connaissant ni son domicile ni sa résidence, nous avons procédé à la présente signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, et ce, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile

D'avoir à comparaître le MERCREDI ONZE (11) MARS 2026 A NEUF (09) HEURES 00 DU MATIN, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé ;

TRES IMPORTANT :

Rappelant au requis que faute par lui de comparaître en personne, par un conseil ou par un mandataire régulier, une décision sera rendue contre elle sur la base des seuls éléments du demandeur ;

POUR :

Attendu que de son vivant, l'auteur du requérant avait donné en bail et à usage professionnel à Monsieur YIKPO Messan Eric, un immeuble sis à Lomé au quartier Agbalépédogan ;

Que le loyer mensuel de ce bail qui a pris effet le 1^{er} Août 2023, est fixé à la somme de cent mille (100.000) Francs CFA ;

Que curieusement, depuis lors, le preneur n'a jamais exercé d'activité sur les lieux jusqu'au décès de son cocontractant le 15 Mars 2025, laissant les portes de l'immeuble objet du bail, fermées ;

Que concomitamment aux formalités d'ouverture de la succession, le sieur YIKPO Messan Eric a été invité à une rencontre d'échanges à l'Etude Maître Maître KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, Notaire à Lomé ;

Que contre toute attente, ce dernier n'a pas répondu au rendez-vous à la date et l'heure fixées ;

Que les tentatives ultérieurs entreprises pour le joindre sur le 90 79 16 36 en vue de comprendre cette situation qui cause d'énormes préjudices à la succession de feu DONGBETOR N'gnassa Hame, sont demeurées infructueuses ;

Qu'après avoir fait constater cet abandon des lieux par notre ministère et conformément aux dispositions de l'article 133 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Commercial Général, le requérant a mis en demeure Monsieur YIKPO Messan Eric suivant exploit en date du 20 Janvier 2026 ;

Que cette mise en demeure étant arrivée à terme, le sieur DONGBETOR Ségbéaya Komi est bien fondé à s'adresser à la justice aux fins de constater l'abandon des lieux et la fermeture des portes, prononcer la résiliation du bail, l'expulsion du requis, tant de corps que biens ainsi que celle de tout occupant de son chef de l'immeuble en cause, ordonner l'ouverture des portes dudit immeuble ;

PAR CES MOTIFS :

Et ceux à déduire en temps opportun, il échet de :

ASSIGNATION EN RESILIATION DU BAIL, EN EXPULSION ET OUVERTURE DE PORTES

L'an deux mille vingt-six (2026)
Et le Vendredi, Vingt-sept (27) Février

A la requête de Monsieur DONGBETOR Ségbéaya Komi, héritier de feu DONGBETOR N'gnassa Hame, demeurant et domicilié à Agoè Nyivé au quartier Nanégbé, Tél : 91 52 13 72 ;

J'ai,

Donné assignation à :

Monsieur YIKPO Messan Eric, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 79 16 36, où étant et parlant à : les tentatives à joindre le Requis pour lui signifier l'acte étant vaines et ne connaissant ni son domicile ni sa résidence, nous avons procédé à la présente signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, et ce, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile

D'avoir à comparaître le MERCREDI ONZE (11) MARS 2026 A NEUF (09) HEURES 00 DU MATIN, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé ;

TRES IMPORTANT :

Rappelant au requis que faute par lui de comparaître en personne, par un conseil ou par un mandataire régulier, une décision sera rendue contre elle sur la base des seuls éléments du demandeur ;

POUR :

- Constaté que le requis a abandonné les lieux, laissant les portes de l'immeuble fermées ;
- Prononcer la résiliation pure et simple du bail ayant pris effet le 1^{er} Août 2023 entre feu DONGBETOR N'gnassa Hame et le requis ;
- Ordonner l'expulsion pure et simple du sieur YIKPO Messan Eric, tant de corps que de biens ainsi que celle de tout occupant de son chef de l'immeuble appartenant à la succession de feu DONGBETOR N'gnassa Hame ;
- Ordonner en outre l'ouverture des portes de l'immeuble en cause afin de permettre à ladite succession de prendre possession de cet immeuble et d'en jouir librement ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner le requis aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES ET A CE QU'IL N'EN IGNORE :

Et je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé, copie du présent exploit dont le coût est de TRENTE MILLE (30.000) Francs CFA hors taxe :

ASSIGNATION EN RESILIATION DU BAIL, EN EXPULSION ET OUVERTURE DE PORTES

L'an deux mille vingt-six (2026)
Et le Vendredi, Vingt-sept (27) Février

A la requête de Madame BAO Naana, épouse MALOU, représentée aux présentes et leurs suites par Maître KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, Notaire à Lomé, Tokoin, 054, rue Logodomé, Tel : 90 04 27 41 / 99 47 70 83, y demeurant et domiciliée ;

J'ai,

Donné assignation à :

La société NICA CONSULTING sise à Lomé-Hanoukopé représentée par son Directeur Général Monsieur PEDRO GLORY Emmanuel Sitsou, demeurant et domicilié es qualité audit siège, Tél : 90 60 35 29, où étant et parlant à : le numéro sus-indiqué étant hors réseau et ne connaissant ni le domicile ni la résidence du représentant, nous avons procédé à la présente signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, et ce, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile

D'avoir à comparaître le MERCREDI ONZE (11) MARS 2026 A NEUF (09) HEURES 00 DU MATIN, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé ;

TRES IMPORTANT :

Lui rappelant que faute de comparaître par son représentant légal ou par un conseil, une décision sera rendue contre elle sur la base des seuls éléments de la demanderesse ;

POUR :

Attendu que suivant contrat daté du 1^{er} Septembre 2023, elle a donné en bail et à usage professionnel à la société NICA CONSULTING ayant son siège à Lomé-Hanoukopé représentée par son Directeur Général Monsieur PEDRO GLORY Emmanuel Sitsou, un immeuble sis à Bè-Klikamé ;

Que le loyer mensuel de ce bail conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, est fixé à la somme de **soixante mille (60.000) Francs CFA** ;

Qu'à l'expiration de la première période de ce bail le 31 Août 2024, la preneuse a accumulé six mois d'impayés de loyers ;

Qu'en date du 08 Septembre 2024, elle a payé les loyers de Mars et d'Avril 2024, activant le renouvellement pour un an supplémentaire comme prévu dans la rubrique 2 du contrat liant les parties ;

Que contre toute attente, quelques mois après ce renouvellement, la société NICA CONSULTING a cessé ses activités et fermé les portes de l'immeuble objet du bail ;

Que toutes les tentatives entreprises pour joindre le représentant de ladite société sur le 90 60 35 29 en vue de comprendre cette situation qui cause d'énormes préjudices à la requérante, sont demeurées infructueuses ;

Qu'après avoir fait constater cet abandon des lieux par l'huissier instrumentaire et conformément aux dispositions de l'article 133 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Commercial Général, elle a mis en demeure la requise suivant exploit en date du 20 Janvier 2026 ;

Que cette mise en demeure étant arrivée à terme, la requérante est bien fondée à s'adresser à la justice aux fins de constater l'abandon des lieux et la fermeture des portes, solliciter la résiliation du bail, l'expulsion de la société NICA CONSULTING ainsi que celle de tout occupant de son chef de l'immeuble en cause et l'ouverture des portes dudit immeuble ;

PAR CES MOTIFS :

Et ceux à déduire en temps opportun, il échet de :

- Constater que la requise a abandonné les lieux, laissant les portes dudit immeuble fermées ;
- Prononcer la résiliation pure et simple du contrat daté du 1^{er} Septembre 2023 liant les parties à la présente instance ;
- Ordonner l'expulsion pure et simple de la requise, tant de corps que de biens ainsi que celle de tout occupant de son chef de l'immeuble objet du bail ;
- Ordonner en outre l'ouverture des portes de l'immeuble appartenant à la requérante afin de permettre à celle-ci de prendre possession dudit immeuble et d'en jouir librement ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES ET A CE QU'ELLE N'EN IGNORE

Et je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de **TRENTE MILLE (30.000) Francs CFA** ;

Grande saison des pluies dans le Golfe de Guinée

Ce que disent les prévisions des météorologues réunis à Lomé

Prévue pour prendre fin au début du mois de mars, la canicule qui s'est installée sur une partie du territoire togolais depuis le début de l'année 2026 tire vers sa fin. Plusieurs villes du Togo - et celles des autres pays du Golfe de Guinée - doivent enregistrer leurs premières grandes pluies dans les prochaines semaines.

A l'occasion d'un conclave qui les a réunis la semaine dernière à Lomé, les experts des services agro-hydro-météorologiques des pays du Golfe de Guinée ont dévoilé les grandes lignes des prévisions saisonnières de la grande saison des pluies qui s'annonce moins abondante que d'habitude.

Entre avril et juin
Même si elles peuvent commencer vers la fin du mois de mars, la grande saison des pluies devrait couvrir la période d'avril à juin 2026. De pluies très abondantes sont attendues dans quelques localités, alors qu'elles s'annoncent

déficitaires, dans plusieurs autres.
« Sur la période d'avril-mai-juin, les cumuls pluviométriques attendus seraient à prédominance déficitaires à moyens sur toute la partie Sud des pays du Golfe de Guinée, excepté quelques localités du Sud et du Centre du Nigéria ainsi que du Sud et du Nord de la Côte d'Ivoire », notent les experts leurs de leur conclave à Lomé.
Les dates de début de saison précoces à normales sont prévues sur toute la bande Sud des pays du Golfe de Guinée allant du Nigéria à la Côte d'Ivoire. Au même moment, il est attendu une fin de saison précoce à normales sur le Sud-Ouest du Nigéria et dans les parties Sud du Bénin, Togo et du Ghana (sauf dans la zone ouest limitrophe de la Côte d'Ivoire). Notons également que dans la moitié Sud de la Côte d'Ivoire, élargie à la portion limitrophe du Ghana, les dates de fin de



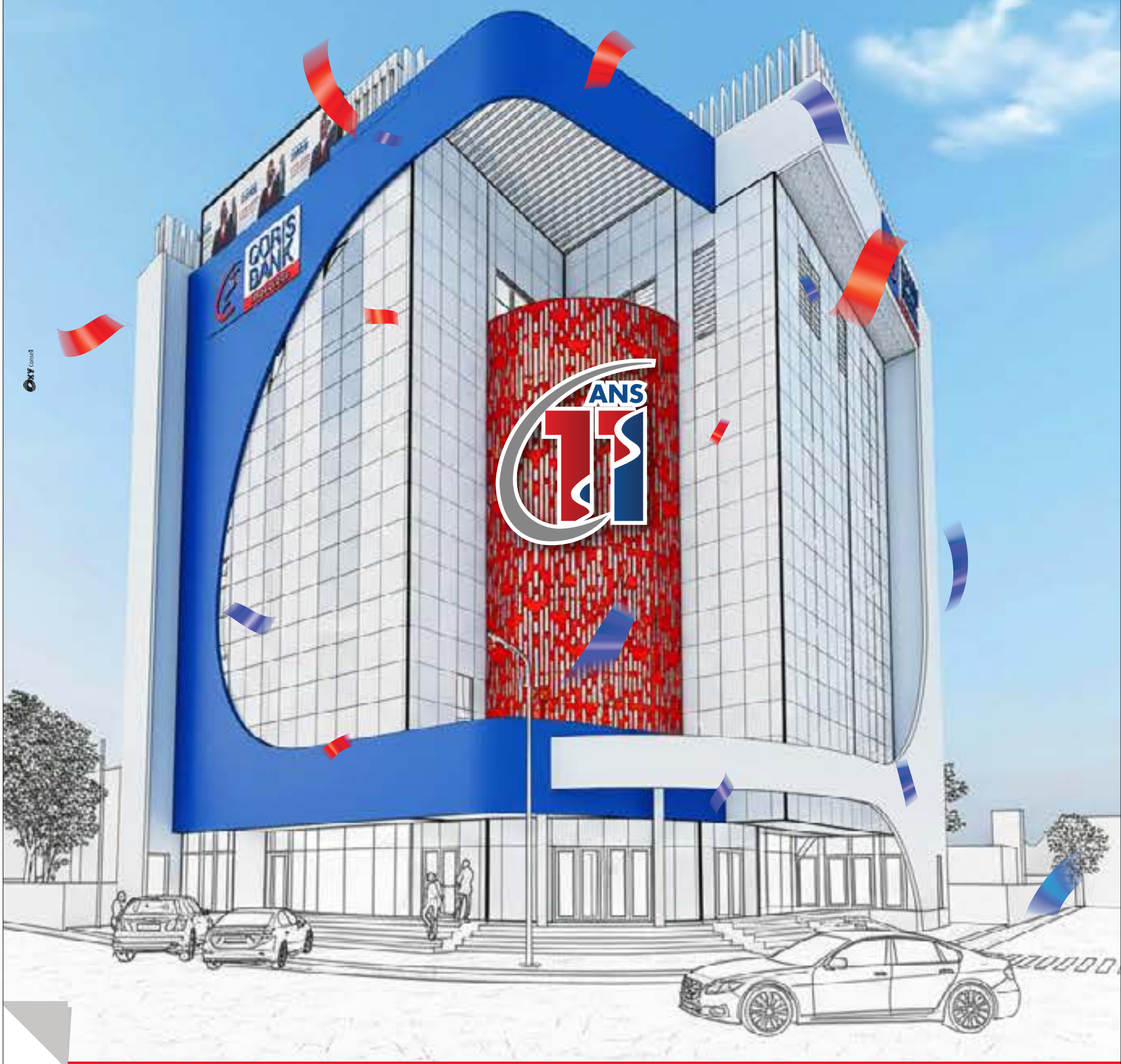
saison seraient moyennes à précoces.
"Des durées de séquences sèches courtes à normales sont prévues en début de la grande saison des pluies sur toute la bande Sud des pays du Golfe de Guinée, allant de la partie Sud-Ouest du Nigéria à la Côte d'Ivoire, sauf dans les

parties Centre du Bénin, du Togo, du Ghana et Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire où les séquences sèches seraient plutôt moyennes à longues", peut-on également retenir des conclusions des travaux.
Des durées de séquences sèches courtes à normales sont prévues vers la fin de la

grande saison sur la moitié Sud de la Côte d'Ivoire et sur la partie Ouest du Ghana. Dans la bande Sud couvrant le Centre et l'Est du Ghana, les parties Sud du Togo et du Bénin et la partie Ouest du Nigeria, les séquences sèches seraient plutôt normales à longues.

La rédaction

JOYEUX ANNIVERSAIRE
**11 ANS D'ENGAGEMENT,
UNE CONFIANCE QUI DURE**



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

